

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

## Accueil des requérants d'asile dans le canton

# Besoin urgent de nouvelles structures d'hébergement

La chancellerie d'Etat communique :

L'augmentation significative du nombre de demandes d'asile déposées ces derniers mois en Suisse a conduit la Confédération à s'écarter de sa stratégie initiale qui prévoyait d'attribuer aux cantons un nombre maximal de requérants d'asile oscillant entre 10.000 et 12.000 personnes par année. Cette nouvelle situation ne va pas sans poser de problèmes aux cantons, qui avaient été amenés, ces dernières années, à réduire considérablement leurs structures d'accueil en raison de la politique d'asile et de son financement menée par les autorités fédérales. Afin de faire face à cette situation d'urgence, le Conseil d'Etat a décidé de procéder rapidement à l'ouverture d'un abri de protection civile susceptible d'accueillir des requérants d'asile déboutés et des personnes frappées d'une décision de non entrée en matière (NEM). Le Conseil communal des Hauts-Geneveys a ainsi proposé l'utilisation pour un temps limité de l'abri PC de la commune, qui pourrait être effective dès mi-novembre 2008.

### Centre de Couvet actuellement saturé

Dans le canton de Neuchâtel, une seule structure d'hébergement collectif existe encore aujourd'hui. Cette structure située à Couvet ne peut plus jouer son rôle de centre de premier accueil de requérants d'asile, qui était sa vocation première. Depuis plus d'un an, le centre d'hébergement de Couvet abrite non seulement des demandeurs d'asile arrivant dans le canton, mais aussi des personnes appelées à quitter la Suisse (requérants d'asile déboutés et NEM).

Avec une capacité d'accueil de 80 personnes au maximum, le centre de Couvet est aujourd'hui saturé et ne permet plus d'absorber les effets produits par l'augmentation du nombre d'arrivées de requérants d'asile dans le canton. La Confédération s'attend à enregistrer entre 13.000 et 14.500 demandes d'asile pour l'ensemble de l'année 2008 et rien n'indique que la situation va s'améliorer dans un avenir proche.

### Situation transitoire et temporaire

Afin d'être en mesure de faire face à une augmentation de l'ordre de 30% des demandes d'asile en Suisse, dont le 2,4% est à absorber par le canton de Neuchâtel selon une clé de répartition, le Conseil d'Etat se doit de réagir rapidement. Il a donc décidé d'entamer sans plus attendre les recherches et démarches nécessaires à l'ouverture rapide d'un abri de protection civile susceptible d'accueillir des requérants d'asile déboutés et des NEM, voire également de nouveaux demandeurs d'asile.

Le Conseil communal des Hauts-Geneveys a ainsi proposé à l'Etat la mise à disposition de l'abri PC de la commune à titre de solution transitoire et temporaire propre à répondre à une situation d'urgence.

A moyen terme, il conviendra d'envisager l'ouverture dans le canton d'une seconde structure d'accueil à vocation durable si l'augmentation des demandes d'asile devait persister. Dans cette perspective, le Conseil d'Etat a également décidé d'engager rapidement un dialogue ouvert et transparent avec les partenaires susceptibles d'offrir leur collaboration à cette fin et le département de l'économie a été chargé de lui présenter un rapport à ce propos d'ici la fin de cette année.

Neuchâtel, le 31 octobre 2008